



# PRÉFET DE L'YONNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE sur la commune de MONTREAL

LE PUBLIC EST AVERTI QU'EN EXECUTION :

- du code de l'environnement,
- de l'arrêté n° PREF-SAPPIE-BE-2020-0513 du 7 décembre 2020,

une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale pour la poursuite d'exploitation de la carrière de roche calcaire et le développement d'une installation de stockage de déchets inertes située sur le territoire de la commune de Montréal, présentée par la SAS EQIOM Granulats, sera ouverte du jeudi 07 janvier 2021 (9 h 00) au samedi 06 février 2021 (12 h 00) inclus, soit une durée de 31 jours consécutifs à la mairie de Montréal.

Est désigné en qualité de commissaire enquêteur, M. Gérard FARRE-SEGARRA .

Le dossier de demande d'autorisation environnementale comprenant une étude d'impact, l'information sur l'absence d'avis de l'Autorité Environnementale et un registre d'enquête, seront déposés, pendant toute la durée de l'enquête du 07 janvier 2021 au 06 février 2021, à la mairie de Montréal, afin que chacun puisse en prendre connaissance, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Le dossier complet de demande d'autorisation environnementale pourra être consulté sur le site Internet des services de l'Etat dans l'Yonne [www.yonne.gouv.fr](http://www.yonne.gouv.fr) (rubrique politiques publiques/environnement/installations classées/enquêtes publiques), sur le poste informatique mis à disposition du public du 07 janvier 2021 au 06 février 2021 à la préfecture de l'Yonne à Auxerre (Bureau de l'Environnement) de 9 h à 12 h et 14 h à 16h30, sur rendez-vous au 03.86.72.78.17 ou au 03.86.72.79.89.

Les communes de Montréal, Trévilly, Guillon, Vignes, Angely, Marmeaux, Pisy, Santigny, Talcy, Thizy et Blacy sont concernées par le périmètre d'affichage réglementaire.

Pendant le délai de l'enquête, les observations et propositions que soulève le dossier pourront être consignées :

• soit au Préfet par voie électronique :

- à l'adresse e-mail suivante : [pref-carriere-montreal@yonne.gouv.fr](mailto:pref-carriere-montreal@yonne.gouv.fr)

• soit par écrit :

- sur le registre « papier » déposé à la mairie de Montréal,  
ou
- par courrier adressé à la mairie de Montréal (siège de l'enquête) à l'attention du commissaire enquêteur.

Indépendamment des dispositions ci-dessus, le commissaire enquêteur recevra les observations et propositions du public qui seront également consignées dans le procès-verbal,

à la mairie de Montréal les :

- jeudi 07 janvier 2021 de 09 h 00 à 12 h 00,
- lundi 18 janvier 2021 de 9 h 00 à 12 h 00,
- mercredi 27 janvier 2021 de 14 h 00 à 17 h 00,
- samedi 06 février 2021 de 9 h 00 à 12 h 00,

A l'issue de l'enquête, toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance du rapport, du mémoire en réponse du demandeur et des conclusions motivées du commissaire enquêteur à la Préfecture de l'Yonne (Bureau de l'Environnement) et en mairies de Montréal, Trévilly, Guillon, Vignes, Angely, Marmeaux, Pisy, Santigny, Talcy, Thizy, et Blacy. Ces éléments seront également mis à disposition du public sur le site Internet des services de l'Etat dans l'Yonne.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Des informations peuvent être demandées auprès de M. Gilles STREIT, en charge du dossier pour la SAS EQIOM Granulats – 9 rue Paul Langevin – 21300 CHENOVE 03.80.54.35.18.